



NUMERO SPECIAL

N° 1/79

**informations syndicales**

M U N I C H, 14 - 18 MAI 1979

---

IIIème CONGRES STATUTAIRE DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS

---

LES OBJECTIFS 1979 - 1981

---

X/250/79 - F

## 1. PRIORITE A L'EMPLOI

---

Un bilan, un constat, un programme d'action à court et moyen termes, tels sont les résultats du 3ème Congrès statutaire de la Confédération Européenne des Syndicats qui s'est tenu à Munich du 14 au 18 mai 1979.

C'est à Munich que les représentants de quelque 40 millions de travailleurs syndiqués d'Europe occidentale se sont réunis pour définir leurs priorités pour les trois années à venir et faire en sorte que l'influence, le poids de la C.E.S. soit, au niveau européen, à la mesure du poids de chacune de ses organisations membres dans son pays respectif.

Les conclusions du Congrès de Munich mettent évidemment l'accent sur la priorité à accorder à la relance de l'emploi et à la résorption du chômage. Mais elles ont également affirmé que pour réaliser les différents objectifs que les travailleurs européens se sont fixés, il faut étendre et renforcer l'influence syndicale européenne.

Réduction du temps de travail, actions de pression et de grèves coordonnées pour infléchir les politiques des gouvernements et des employeurs, tels sont les deux axes principaux de la stratégie syndicale européenne pour le futur immédiat.

## 2. OUVERTURE DU CONGRES

Avant d'aborder la discussion proprement dite de leur futur programme d'action, les congressistes de Munich ont entendu un certain nombre de discours dont la portée fut bien plus qu'académique. Parmi ces interventions, relevons celles des autorités européennes : M. Roy JENKINS, Président de la Commission des Communautés Européennes et de M. Robert BOULIN, Président en exercice du Conseil du Travail et des Affaires Sociales des Communautés Européennes et Ministre du Travail et de la participation de la République française.

DISCOURS DE M.R. JENKINS, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Je voudrais vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui à l'occasion du congrès de la confédération européenne des syndicats. La Commission considère comme tout à fait prioritaire l'élaboration au niveau communautaire d'un processus de consultation, de discussion et de décision destiné à rapprocher les intérêts des gouvernements et des partenaires sociaux. Au cours des 30 dernières mois, nous avons beaucoup travaillé en ce sens et ma présence ici aujourd'hui est une illustration de cette étroite coopération à laquelle j'attache tant d'importance. La Commission se félicite de ce que la CES développe son influence et affirme sa confiance. Elle se félicite notamment du souhait qu'ont exprimé les mouvements syndicaux nationaux de voir se développer un dialogue au niveau communautaire et d'y participer. Il est tout à fait clair que le mouvement syndical européen s'est associé activement aux grandes tâches qui doivent être menées à bien au niveau communautaire.

Cette approche positive nous réjouit d'autant plus que les problèmes économiques et les problèmes d'emploi complexes auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée constituent autant de défis. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler les principaux faits. Vous ne les connaissez que trop. Au cours des quatre dernières années, la croissance économique moyenne de la Communauté dans son ensemble a été inférieure à 3 %. En même temps, le nombre des chômeurs a dépassé la barre des 6 millions. S'il est vrai qu'au cours des quelques derniers mois des signes réconfortants de baisse du niveau élevé et inacceptable du chômage de ces dernières années ont été perceptibles, ces signes ne sont apparus que dans un ou deux Etats membres et la situation générale de la Communauté reste pratiquement inchangée. L'évolution actuelle ne laisse entrevoir aucun espoir de réduction spectaculaire ou soudaine de ces chiffres dans

un proche avenir. En fait, comme les facteurs démographiques continueront jusqu'en 1985 à augmenter chaque année le volume de la main-d'oeuvre, des efforts importants et continus seront nécessaires afin d'assurer une réduction durable des niveaux actuels du chômage. Il y a là un triste paradoxe mais, l'accroissement du nombre de jeunes arrivant sur le marché de l'emploi, qui, en période de croissance économique plus importante serait considéré comme une force économique, ne sert aujourd'hui qu'à réduire les perspectives d'emploi.

Si nous regardons plus loin, au-delà des chiffres actuels, les perspectives restent sombres. Peu d'économistes envisageraient aujourd'hui pour les deux prochaines années des taux de croissance annuels moyens pour la Communauté de plus de 3,5 à 4 %. Or, nous savons que nous aurions besoin d'une croissance proche de 4,5 ou de 5 % si nous voulons faire baisser sérieusement les chiffres actuels du chômage. Tel est le contexte sombre et difficile dans lequel nous devons préparer l'avenir. Dans ces circonstances, je crois que la Communauté doit fonder sa politique sur deux idées claires. En premier lieu, nous devons veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour améliorer substantiellement la situation de l'emploi. Telle doit être notre première préoccupation, notre stratégie et notre objectif. En second lieu, nous devons nous efforcer toujours davantage de développer dans la Communauté la cohérence des politiques et des actions à la fois des gouvernements des Etats membres et des représentants des partenaires sociaux.

Une stratégie qui se fixe de tels objectifs a besoin que nous poursuivions dans un certain nombre de grands secteurs politiques les progrès que nous avons déjà entrepris de réaliser. J'aimerais évoquer brièvement quatre de ces domaines qui sont en relation directe avec notre lutte contre le chômage.

Premièrement, et à mon avis ceci est fondamental pour notre succès futur, nous devons soutenir et développer le système monétaire européen récemment mis en place à la suite du Conseil européen qui s'est réuni à Paris en mars dernier. Le potentiel, dans la Communauté d'un système monétaire correctement géré est, je pense, considérable. Il faudra le mettre en place et le développer comme il convient. S'il doit avoir sur nos problèmes économiques profonds l'impact dont je le crois capable et qu'il faut impérativement qu'il ait, il est essentiel que la poursuite de notre réflexion, des efforts nouveaux et des politiques nouvelles permettent de consolider et de développer ce que nous avons créé. En progressant ainsi vers la création d'une nouvelle zone de stabilité monétaire, nous nous efforçons de procéder à une rationalisation plus efficace et plus poussée de notre industrie, de créer en Europe une nouvelle zone de stabilité des prix pour sortir réellement des désordres résultant de l'inflation chronique, de commencer à résoudre les grands problèmes structurels qui ont contribué avec les fluctuations monétaires récentes à porter le chômage à son niveau actuel, de stimuler les investissements et de créer les conditions essentielles à une nouvelle relance puissante et durable de la demande, propre à accroître notre capacité à créer de nouvelles richesses, de nouveaux emplois et de nouvelles industries. En bref, le SME peut changer le climat économique actuel. Ce qui est absolument certain, c'est qu'aucun pays agissant seul ne dispose des instruments nécessaires pour modifier le contexte économique très large dans lequel s'inscrit aujourd'hui très profondément le problème du chômage.

Deuxièmement, notre but doit être d'augmenter le taux de la croissance économique. Cela signifie que nous devons nous ouvrir des marchés plus stables, en expansion, et que nous devons concevoir des politiques économiques plus dynamiques, notamment en matière d'investissement. Le taux d'investissement est toujours beaucoup trop faible pour assurer le nombre d'emplois dont nous avons besoin. Les investissements tant publics que privés doivent être nettement développés, sur une base sélective, en fonction notamment de leur effet en matière de création d'emplois. C'est là une politique que la Commission recommande depuis longtemps, avec un certain succès. Nous continuerons à insister en ce sens auprès des chefs de gouvernements lors de la réunion du Conseil européen qui aura lieu le mois prochain à Strasbourg.

Troisièmement, nous devons accélérer le rythme de l'action que nous avons entreprise pour restructurer et adapter nos vieilles industries en déclin. Les décisions nécessaires ne sont pas faciles. Je le reconnais. Nous savons tous combien est pénible, affligeant, le spectacle d'une industrie, ou d'une région en déclin, de vieilles qualifications autrefois appréciées aujourd'hui surannées, d'anciennes installations autrefois productives aujourd'hui à l'abandon, de vieux édifices publics ou d'anciennes écoles autrefois au centre d'une communauté, aujourd'hui inutiles. Nous devons chercher à remplacer par de nouveaux emplois, de nouvelles qualifications et de nouvelles industries ceux et celles qui ont fait leur temps. En l'occurrence, vous connaissez déjà les politiques mises en vigueur par la Communauté européenne du charbon et de l'acier, nos propositions relatives au développement de ces politiques et l'oeuvre que nous avons accomplie dans d'autres secteurs industriels. Je crois que des changements de mentalité seront nécessaires si nous devons mener à bien ces tâches très complexes. Nous devons, par exemple, cesser de ne concevoir les emplois nouveaux que comme des emplois industriels. Au cours des vingt dernières années il n'y a eu en Europe d'accroissement net réel du nombre des emplois que dans le

secteur des services. Il est temps peut-être de reconnaître qu'un emploi du secteur des services, public ou privé, peut être tout aussi valable économiquement parlant qu'un emploi dans l'industrie de transformation.

Avant d'en terminer avec cette importante question, je pense qu'il convient d'en souligner un autre aspect. L'évolution qui a eu pour effet qu'un certain nombre de nos industries traditionnelles ne sont plus en mesure de soutenir efficacement la concurrence des industries de pays récemment industrialisés ne date pas d'hier et bien que son rythme se soit peut-être accéléré ces dernières années, je ne pense pas qu'il soit réaliste de croire qu'elle puisse être arrêtée ou inversée. Je crois fermement qu'à long terme le recours au protectionnisme n'est ni réalisable, ni bénéfique pour la Communauté. Notre objectif doit être d'établir un équilibre entre les mesures à court terme qui permettront de remettre sur pied les industries qui en ont le plus besoin et les mesures à long terme qui permettront de restructurer ces industries et de créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités.

Quatrièmement, nous devons envisager les mesures sociales et les mesures en matière d'emplois qui nous permettront de faire face aux réalités du chômage actuel. Comme vous le savez, nous avons étudié l'incidence éventuelle que pourraient avoir des mesures de répartition du travail; ce problème a d'ailleurs été discuté hier à la fois par les ministres des affaires économiques et de l'emploi et des affaires sociales. Il n'est pas nécessaire que je vous dise que le problème de la répartition du travail est un problème difficile et complexe, en particulier au niveau communautaire. Il est en effet difficile d'en apprécier, notamment au point de vue économique, toutes les implications qui restent encore vagues. Toutefois, il est évident que pour juger de l'efficacité des différentes mesures proposées nous avons besoin de critères rigoureux. A notre avis, il est essentiel de savoir à propos de

toute mesure à quel point elle est susceptible d'améliorer la situation du chômage, de contribuer à améliorer les conditions de travail et de créer des emplois supplémentaires. Nous devons également être capables de déterminer le coût de toutes ces mesures, celui de leur non-application et l'identité des payeurs. Des choix difficiles sont inévitables. L'état de nos travaux montre clairement qu'une politique efficace de répartition du travail propre à améliorer les perspectives en matière d'emplois par le truchement d'une réduction des heures de travail devrait être compensée soit par un accroissement de la productivité, soit, en partie du moins, par une limitation du taux de croissance des revenus réels.

Il est essentiel que les problèmes de la répartition du travail soient discutés et envisagés dans un cadre communautaire, même si certains Etats membres ont déjà entrepris au niveau national une action qu'ils poursuivront. Je crois en effet qu'il est important qu'au lieu d'envisager une série de mesures non coordonnées, allant peut-être même dans des directions différentes, nous cherchions à accomplir des progrès plus coordonnés, contrôlés au niveau communautaire. Nous n'aspérons pas à l'uniformité du développement au sein de chaque Etat membre mais nous souhaitons par contre un cadre global permettant de canaliser les tendances nationales et de garantir que les résultats obtenus par des négociations nationales, tout en répondant à des besoins et à des situations nationales particulières, sont compatibles entre eux au niveau communautaire. L'avis de la CES sur nos propositions d'accords-cadres et sur les possibilités de création, au niveau communautaire, d'un mécanisme de consultation sur ces questions entre les partenaires sociaux nous serait particulièrement précieux.

Tels sont les quatre volets essentiels d'une stratégie de la Communauté face au chômage; stabilité monétaire, augmentation de la croissance économique, accélération du processus de restructuration et d'adaptation industrielle, poursuite de l'examen de l'intérêt que présentent les mesures de répartition du travail et d'autres mesures sociales. Au cours des trois dernières années, nous avons coopéré au développement des mécanismes et des instruments nécessaires pour appliquer cette stratégie au niveau communautaire. Nous reconnaissons que la participation des partenaires sociaux par le truchement de la conférence tripartite et du comité permanent de l'emploi est un des aspects essentiels du processus. Comme vous le savez, la Commission a à présent engagé avec le Conseil des discussions concernant de nouvelles procédures destinées à renforcer cette participation. Je crois que dans le passé la Commission s'est montrée attentive aux points de vue et aux souhaits exprimés par les partenaires sociaux. En fait, les problèmes sociaux et les problèmes d'emplois retiennent actuellement toute notre attention et nous les considérons comme prioritaires. Je me contenterai de rappeler que la Commission n'a pas soumis au Conseil moins de quatre documents importants : sur une politique sociale dans la sidérurgie, sur les relations avec les partenaires sociaux, sur les inadéquations qualitatives du marché du travail et sur la répartition du travail. J'espère que pour votre part vous continuerez à appuyer tous les éléments de la stratégie que je viens de définir aujourd'hui et dont je crois qu'elle est essentielle si nous devons arriver à améliorer la situation de l'emploi et à accroître la prospérité de la Communauté.

La Communauté traverse actuellement une période de transformation économique intense. Nous sommes confrontés à une modification importante de la division internationale du travail; nous sommes confrontés à une mutation fondamentale de la structure d'âge de notre population. Nous nous efforçons

déjà de remédier aux conséquences d'un grand nombre de ces changements. Des mesures ont été prises pour aider les jeunes à trouver du travail, pour garantir aux femmes l'égalité des chances en matière d'emploi; nous sommes en train de restructurer quelques-unes de nos industries de base et, comme je l'ai expliqué, nous étudions activement les possibilités de répartir le travail de manière plus équitable. Nous nous efforçons aussi de trouver les moyens d'apprécier la situation de l'emploi qui nous permettront d'indiquer les effets probables de différentes mesures destinées à créer des emplois nouveaux. En même temps, nous devons néanmoins pousser à l'élaboration de politiques positives permettant de satisfaire de nouvelles demandes émanant à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la Communauté. Nous constituons un ensemble économique aussi vaste que les Etats-Unis, qui est à l'avant-garde de l'évolution technologique mondiale. Nous devons regarder devant nous afin de prévoir les adaptations auxquelles nous devons procéder afin d'être en mesure de continuer à améliorer le niveau de vie que nous avons connu depuis la création de la Communauté. A mon avis, les syndicats européens ont à jouer un rôle d'une importance fondamentale en encourageant et en favorisant ce processus d'évolution. Il est de l'intérêt du mouvement syndical d'élargir le soutien qu'il apporte aux secteurs nouveaux où le nombre des emplois est en augmentation et aux groupes plus récents et peut-être parfois marginaux que l'on trouve sur le marché de l'emploi. J'apprécie l'exemple que vous montrez dans ce domaine et je suis persuadé que le mouvement syndical européen continuera à jouer un rôle important dans le développement de la Communauté européenne au cours des années 80.

---

DISCOURS DE M. ROBERT BOULIN, PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Au moment de prendre la parole devant le 3ème Congrès statutaire de la Confédération Européenne des Syndicats, et en vous remerciant vivement de m'y avoir convié, je tiens à dire l'importance que revêt cette réunion pour le Président en exercice du Conseil Social de la Communauté ; ma présence ici témoigne de la volonté du Conseil de marquer toute l'attention et l'intérêt qu'il porte à vos travaux.

Bien que débordant le cadre de l'Europe des Neuf, la Confédération Européenne des Syndicats y trouve la grande majorité de ses membres, les Institutions de la Communauté font une grande place à votre organisation et vous offrent la possibilité de développer son influence.

Permettez-moi, à cet égard, d'être à cette tribune le premier à rendre hommage au dévouement et à l'efficacité de votre Président, Monsieur Oskar VETTER dont l'action a permis de renforcer les liens qui vous unissent et, en conséquence, l'autorité de votre Confédération dans les diverses instances où elle remplit sa mission.

Certes, l'harmonisation n'est pas l'uniformisation, et dans la C.E.E. chacun peut et doit conserver sa sensibilité particulière.

Mais, comme votre Président l'a fait récemment en France, je me réjouis des reculs du chauvinisme et des progrès de l'esprit de solidarité entre les peuples d'Europe. Votre Congrès en est la preuve : le nombre des participants, la qualité des travaux préparatoires et la richesse de son ordre du jour témoignent de la vitalité de votre organisation et du rapprochement entre les syndicats européens.

Tous les syndicats actuellement représentés chez vous ont pour traits communs d'être attachés aux règles du jeu de la démocratie pluraliste et de promouvoir le progrès social par la négociation et la conclusion d'accords ou de conventions, ce qui n'exclut pas, bien entendu en dernier recours, la mise en oeuvre des procédures de conflit collectif !

Vous connaissez mon propre attachement à la politique contractuelle, à la concertation.

A mon sens cette idée majeure de notre époque procède de l'idée plus générale de participation, dont je voudrais dire qu'au delà des différences de vocabulaire et de pratique elle recouvre une notion fondamentale : celle de démocratie économique. Et j'ai constaté avec plaisir qu'elle sera l'un des thèmes de vos travaux.

En matière de concertation et au niveau de la C.E.E. la question qui se pose aujourd'hui est la suivante :

Est-il possible de franchir une nouvelle étape dans le dialogue entre partenaires sociaux au niveau européen, particulièrement au moment où l'élection de l'Assemblée concourt à donner une base populaire aux Institutions ? Certes, vous êtes déjà présents et efficaces dans de multiples comités et groupes de travail, en ce qui concerne notamment les problèmes de la libre circulation et de la gestion du Fonds Social ;

certes des progrès très importants ont pu être faits dans le cadre des réunions à caractère tripartite : le Comité permanent de l'emploi a concouru en particulier à la mise au point de l'aide communautaire pour l'embauche des jeunes.

Mais le déroulement de la dernière conférence tripartite a suscité de la déception chez vous.

J'ai moi-même indiqué qu'il fallait en améliorer notablement les procédures et j'ai demandé à la Commission de faire au Conseil des propositions en ce sens.

Demain matin le Conseil social en débattrà sur la base d'une communication de la Commission, j'ai bon espoir que des progrès significatifs allant dans le sens des vœux que vous avez exprimés, pourront être obtenus grâce aux efforts de chacune des parties.

Pour ma part, je voudrais souligner l'importance que j'attache au dialogue direct et préalable entre partenaires sociaux. Une véritable négociation suppose un constat d'accord ou de désaccord entre patronat et syndicats. Ceci doit être possible au niveau européen, globalement peut-être, mais sans doute aussi par secteurs ou branches industrielles. Je souhaite favoriser ces rencontres et encourager leur succès. J'ai déjà fait savoir aux représentants des entreprises que c'est seulement en empruntant cette voie qu'une nouvelle dimension peut être donnée à la politique sociale européenne, en reconnaissant le rôle des organisations de travailleurs puissantes et responsables.

L'un des sujets de négociation les plus importants, et sans doute le plus actuel est celui de la durée du travail.

A cet égard, je préfère l'expression de l'aménagement du temps de travail à celle de la "répartition du temps de travail", car cette dernière est bien pessimiste. Ne revient-elle pas à dire : répartition du chômage ? Tient-elle compte de l'évolution historique qui conduit inéluctablement vers une réduction de la durée effective du travail, en liaison avec une amélioration constante de la condition des travailleurs ? Ne faut-il pas que le progrès social dans ce domaine soit irréversible, même en situation de plein emploi ?

Mais peu importe au fond la terminologie : la question qui se pose est de savoir si des progrès importants peuvent être faits en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail sur le plan européen. Je voudrais d'abord souligner que le cadre européen est non seulement un objectif, mais une contrainte, une condition de réussite, car la concurrence internationale, la réalité des coûts, bref les implications économiques de la diminution de la durée du travail supposent que la démarche des Etats soit non pas uniforme, mais à coup sûr harmonisée. Je ne puis évidemment préjuger les débats et les conclusions du Conseil du 15 mai, mais vous savez qu'il s'agit d'un sujet important et délicat, dont les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont saisis au mois de mars et qu'ils seront amenés à aborder, à nouveau, sur la base d'une étude de la Commission. Deux aspects du problème, la pénalisation et les heures supplémentaires et l'enseignement en alternance, ont déjà fait l'objet d'orientations positives.

Peut-on aller plus loin ? Je le crois, je le souhaite, comme le Chancelier SCHMITT, je suis convaincu qu'à terme, des progrès considérables doivent

être envisagés en ce qui concerne la diminution de la durée du travail.

Mais face aux graves problèmes d'emploi auxquels l'ensemble de nos pays se trouve confronté aucune mesure ne peut être présentée sérieusement comme un remède-miracle, même si certains illusionnistes se sont prêtés au jeu.

Au contraire, des politiques diversifiées en faveur de l'emploi constituent la seule réponse positive, et à cet égard je me félicite de l'importance que votre organisation attache à cette approche.

Le monde industriel moderne est placé devant un défi d'une nature nouvelle: celui de l'augmentation des coûts, sans cesse croissants et des matières premières.

Les solutions traditionnelles de la crise, celles de la relance Keynésienne se trouvent de ce fait singulièrement dépassées.

En raison de son ampleur, le phénomène exige une mutation profonde de nos forces de production et impose d'impagner des solutions nouvelles, allant dans le sens d'une amélioration quantitative mais aussi qualitative de l'emploi.

Cette démarche me paraît nécessaire pour dissiper le vieux dilemme dont nous devons refuser d'être prisonniers. Je veux parler du prétendu dilemme qui brutalement formulé, voudrait opposer l'homme à la machine en offrant une seule alternative :

- ou bien rechercher sans cesse une productivité accrue, pour améliorer les coûts au prix d'innovations, certes mais aussi de cadences et surtout une main d'oeuvre plus restreinte.
- ou bien viser une faible productivité, apparemment pour maintenir l'emploi, mais en fait au prix d'un renchérissement des coûts, rongant la compétitivité, entraînant l'inflation, le sous-emploi et à terme le chômage.

Ce vieux dilemme, aussi me paraît dépassé. Une réponse peut être trouvée, réconciliant, si l'on peut dire, emploi et productivité. Cette réponse c'est l'amélioration qualitative de l'emploi. L'amélioration des conditions de travail, l'aménagement des durées du travail de telle manière qu'il ne soit porté atteinte ni à la capacité concurrentielle, ni à la productivité des entreprises.

Meilleure adaptation des horaires, réduction de ceux-ci, en privilégiant les travaux pénibles, compensation progressive des heures supplémentaires, pleine utilisation des loisirs etc.... aboutiraient à un absentéisme réduit, à une amélioration du rendement, à un travail mieux fini, si le travailleur trouve dans l'entreprise, hors l'hygiène et la sécurité qui devraient aller de soi, des horaires et des cadences mieux adaptés, de meilleures conditions de travail, favorables à son épanouissement.

Mais le résultat proposé ne pourra être atteint qu'à force de patience, et dans le sens d'un effort d'adaptation.

Si nous cédon à la tentation d'oublier certaines contraintes, et de croire l'opération facile, le résultat inverse sera à coup sûr atteint.

Nos entreprises seront affaiblies, le chômage s'accroîtra et aux espoirs irraisonnés succèdera l'inadmissible déception des travailleurs.

La voie est donc étroite mais l'enjeu est de taille.

C'est pourquoi, sans règle globale mais au niveau des branches, des entreprises, des ateliers, il faut engager des négociations aboutissant à des accords concrets et positifs, étalés dans le temps, sans distorsions importantes au niveau communautaire.

Telle est la voie propre à notre temps et où il faut apporter une réponse durable.

Il est urgent d'agir.

La question est sur la table du Conseil qui doit en délibérer demain. J'ai bon espoir que les principes d'une démarche communautaire associant étroitement les partenaires sociaux pourront être définis.

Bien que le thème de l'aménagement des durées de travail soit l'un des plus importants et des plus actuels, c'est à partir de réflexions sur tout un ensemble de questions que l'on peut espérer lutter efficacement contre le chômage. Je sais l'importance que vous avez attaché à la mise en place du système monétaire européen, condition d'une reprise harmonisée de la croissance. Vous avez compris que notre appareil productif doit être adapté aux nouvelles données du développement économique mondial.

Mais outre ce contexte économique, qu'il convient d'améliorer, vous avez souhaité que des mesures spécifiques à caractère social, soient prises pour s'attaquer aux causes structurelles du non emploi, en particulier celui des jeunes et des femmes, liées notamment à l'insuffisance de la formation professionnelle, de la mobilité et au manque d'attrait de certaines tâches pour les demandeurs d'emploi, voire au manque d'information sur les offres d'emploi. Le prochain Comité Permanent de l'Emploi devrait permettre d'aboutir à des conclusions négociées sur le chômage d'inadaptation. Je souhaite que son déroulement soit un exemple et un modèle de la volonté de négociation de chacun des partenaires sociaux.

Harmonisation européenne, négociation, solidarité, telles sont donc les trois idées maîtresses qui peuvent permettre d'atténuer les effets de la crise et de retrouver le plein emploi. J'ai la certitude que les difficultés économiques n'arrêteront pas le progrès social, que bien au contraire, la crise doit en être l'occasion.

Comme ce fut le cas aux Etats-Unis où le New Deal fut à l'origine de nouveaux développements de la politique sociale. Je suis persuadé que votre Congrès doit y concourir en montrant votre puissance, votre unité et votre volonté de voir traiter de façon efficace les problèmes sociaux qui se posent à l'Europe.

L'union des efforts de chacun est la clé de notre réussite mais j'en suis convaincu, le succès est au bout.

## AUTRES INTERVENTIONS A L'OUVERTURE DU CONGRES

---

### M. E. COLOMBO, Président du Parlement Européen

Le Président du Parlement Européen a émis l'espoir de voir les élections européennes donner une impulsion nouvelle à l'intégration communautaire. Il a dit son inquiétude devant la montée du chômage des jeunes qui représentent 37% des chômeurs alors qu'ils ne sont que 17% de la population active. Et rien ne permet de croire que ces chiffres vont baisser bientôt.

### M. H. BAKKE, Président du Conseil des Ministres de l'AELE

M. le Président a également mis l'accent sur ce problème du chômage des jeunes. En conclusion de son intervention il a en effet déclaré que bien plus encore que le gaspillage de ressources humaines, les implications politiques et sociales du chômage des jeunes doivent préoccuper chacun car le danger existe de voir ces jeunes rejeter une société incapable de leur donner l'occasion de faire preuve de leurs talents et de leur énergie créatrice.

### M. O. KERSTEN, Secrétaire Général de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL)

M. KERSTEN a insisté sur la nécessité de créer des emplois nouveaux et par conséquent de créer un ordre économique mondial nouveau dans lequel le mouvement syndical doit pouvoir jouer son rôle international.

### M. J. KULAKOWSKI, Secrétaire Général de la Confédération Mondiale du Travail (C.M.T.)

M. KULAKOWSKI a souhaité voir la C.E.S. choisir la voie de l'action

syndicale et quitter celle de la représentation. Il a mis les syndicats européens en garde contre le piège de "l'eurocentrisme"

M. KAHN-ACKERMAN, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a souligné que la tâche des syndicats consistait à apporter leur contribution à la solution du problème actuel de l'emploi.

\*  
\*                      \*

EXPOSE INTRODUCTIF DE M. H.O. VETTER : "TRANSFORMER L'IMPUISSANCE INDIVIDUELLE EN CONTREPOUVOIR SYNDICAL"

En ouvrant officiellement le Congrès de Munich, le Président sortant de la C.E.S., M. Heinz Oskar VETTER (D.G.B.) avait regretté l'absence au Congrès du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Tunisie (UGTT), Habib Achour, empêché d'assister au Congrès par les autorités tunisiennes.

M. H.O.VETTER a ensuite son intervention sur les dangers des rationalisations non planifiées, imposées au monde du travail sous prétexte de "politique rigoureuse d'assainissement". Or, ces pratiques qui sont appliquées dans la plupart des pays européens, imposent aux travailleurs et à leur famille, le poids des conséquences sociales de ces mesures et conduit les différents systèmes nationaux d'assurances sociales aux limites de leurs capacités. Ces rationalisations, a encore dit M.H.O. VETTER, enlèvent à des centaines de milliers de jeunes toute perspective professionnelle et réduit des centaines de milliers de femmes à "une armée de réserve industrielle qui se voit balancée, selon les besoins de l'économie, entre leur cuisine et la production".

Le Président sortant de la C.E.S. s'est expressément déclaré favorable à un renforcement de l'influence politique et de la participation des syndicats à l'échelle européenne. Notre tâche en Europe ne peut pas se limiter à une politique de négociations et de déclarations dans le seul cadre des institutions existantes. Il est beaucoup plus important pour nous de transformer consciemment, et en toute autonomie la relative impuissance des travailleurs individuels de nos pays en un contrepuvoir syndical. Nous nous trouvons actuellement dans une situation économique et sociale qui nous oblige à renforcer considérablement la lutte syndicale en Europe".

RAPPORT D'ACTIVITES DES TROIS ANNEES ECOULEES ET PROGRAMME ET MOYENS  
D'ACTION DE LA C.E.S. INTRODUIT PAR M. M. HINTERSCHIED, SECRETAIRE GENERAL  
DE LA C.E.S.

Après que le Congrès eut adopté le rapport d'activités des trois années écoulées depuis le précédent congrès statutaire, à Londres en 1976, le Secrétaire Général de la C.E.S., Mathias HINTERSCHIED, développa le programme d'action futur. Ses chapitres essentiels portent sur la planification du plein emploi, la réduction du temps de travail, la défense et la promotion du niveau de vie, la démocratisation de l'économie, l'amélioration des conditions de travail, les réformes des politiques agricoles, la politique énergétique globale, des politiques régionales plus efficaces, la fin des discriminations entre travailleurs et travailleuses, l'intérêt des consommateurs, l'amélioration de la qualité de vie, la nécessité d'un nouvel ordre économique et social international.

Extension de l'influence syndicale

Pour réaliser l'ensemble des mesures arrêtées à Munich, la CES a décidé de renforcer et d'étendre l'influence syndicale et ses moyens d'action, "y compris la grève". La résolution adoptée en ce sens est très claire. Elle dit que la C.E.S. va :

- organiser et coordonner des actions de pression et de lutte, y compris des mouvements de grève, avec ses affiliés pour infléchir les politiques des gouvernements et des employeurs tant au niveau national qu'eupéen,
- rechercher les modalités les plus adaptées pour permettre à l'ensemble de ses membres de participer plus directement à des actions convergentes sur des objectifs communs, en particulier et sans attendre pour la réduction de la durée du travail, par exemple en organisant de nouvelles journées d'action.
- rechercher à développer, à rendre plus effectifs les contacts de la CES et agir auprès des institutions européennes (CEE, AELE, Conseil de l'Europe) des gouvernements et des employeurs et négocier des accords-cadre fixant les objectifs à atteindre,
- continuer à promouvoir la constitution des comités syndicaux et travailler étroitement avec eux et, s'il faut étendre l'action au-delà de l'Europe, avec les organisations syndicales internationales et démocratiques,
- reconsidérer rapidement les procédures internes à la CES pour faire en sorte que ce programme d'action soit poursuivi de la façon la plus efficiente possible.

## REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans l'ensemble du programme d'action arrêté, c'est évidemment la discussion sur la réduction du temps de travail qui fut la plus animée. Non pas le principe même de cette réduction mais les moyens de la mettre en oeuvre.

Déjà à Londres en effet, la C.E.S. avait souligné que la réduction du temps de travail permettrait de libérer des emplois et par conséquent de redistribuer le volume de travail disponible entre un plus grand nombre de travailleurs. Ceci afin de résorber autant que possible le chômage.

C'est donc sur les moyens à mettre en oeuvre qu'il y eut divergence de vues au cours de la discussion, opposant ceux qui défendent la nécessité de réaliser "en priorité" la réduction de la semaine de travail à 35 heures à ceux qui plaident pour une combinaison de moyens tenant compte des particularités nationales.

Cette discussion fit également apparaître la différence entre les situations actuelles au sein de la Communauté des Neuf et au sein de l'Association européenne de libre échange.

La résolution adoptée répond à ces préoccupations. Elle préconise une réduction de 10% du temps de travail sans perte de salaire, par un ou plusieurs moyens combinés - 35 heures, 6 semaines de vacances, pension complète à 60 ans - Mais elle prévoit également que sur des questions spécifiques, telles celles de l'introduction d'une 5ème équipe pour le travail posté en continu, la C.E.S. agira en faveur de leur réalisation lors des discussions qui auront lieu dans le cadre des Communautés européennes.

## UN CONGRES INSULTE

Cette spécificité des relations entre les syndicats de la C.E.E. et cette dernière a d'ailleurs eu l'occasion de s'exprimer au congrès de Munich même, avec l'appui de l'ensemble des congressistes de la C.E.S. C'est à l'unanimité en effet que le congrès de la C.E.S. ayant pris connaissance de la position du conseil des ministres des Affaires sociales de la CEE renvoyant le problème de la réduction du temps de travail à la Commission pour étude plus approfondie, a parlé de "résultats insultants pour les travailleurs".

Le Congrès de la C.E.S. a "dénoncé fermement cette attitude négative du Conseil des ministres et a chargé le comité exécutif de la C.E.S. d'organiser l'action des travailleurs en Europe pour contraindre le Conseil des ministres à modifier sa position".

Une première action a eu lieu à la réunion du Comité permanent de l'Emploi le 22 mai 1979.

## POLITIQUE ENERGETIQUE GLOBALE

Autre point chaud de l'économie européenne, la politique de l'énergie.

A la demande notamment de la F.G.T.B. (Belgique) et de la FNV (Pays-Bas), le Congrès adopta une résolution précisant et complétant celle de 1976 en matière de politique énergétique.

Il est notamment précisé qu'une politique globale de l'énergie devrait être débattue sous l'égide des institutions européennes, entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

La résolution précise également qu'il est nécessaire de bien mettre l'accent à la fois sur les économies et sur les sources d'énergie alternatives qui doivent être davantage développées. La politique de l'énergie doit par ailleurs recouvrir aussi bien les aspects liés à l'approvisionnement et au coût que ceux relatifs à la sécurité et à la qualité de vie. Le tout coordonné au niveau européen.

## Sécurité sociale

Relevons enfin que face aux conséquences que la crise économique peut avoir sur les niveaux actuels de protection sociale en mettant en danger l'équilibre financier des systèmes de sécurité sociale, le congrès a recommandé la création d'un 'comité pour la sécurité sociale' au sein de la C.E.S.

Ce comité développera "les actions nécessaires pour une meilleure coopération entre les organisations syndicales" pour préserver et développer la sécurité sociale.

## M. Wim KOK : pour une Europe de renouvellement social

Ayant adopté son programme d'action, il restait au congrès à se choisir un nouveau président en remplacement de H.O. VETTER, sortant.

C'est le Président du FNV (Pays-Bas), M. Wim KOK (40 ans) qui fut élu à ce poste.

Dans son discours de clôture du congrès, M. Wim KOK a notamment développé le thème de l'accroissement de l'influence syndicale en Europe.

"La C.E.S. est toujours prête à négocier, a dit M. WIM KOK, mais pas à n'importe quel prix. Nous sommes prêts à réfléchir ensemble sur une meilleure structuration des négociations avec la Commission et les gouvernements mais aussi avec les employeurs. Nous voulons entamer la discussion avec eux et conclure avec eux des accords-cadres qui devraient naturellement être complétés et davantage élaborés au niveau national et au niveau des entreprises.

"La Commission Européenne peut à cet égard jouer un rôle important d'initiative et de garantie.

"Et si nous nous heurtons à un mur d'opposition devant les employeurs et les politiciens ?

"Alors la mesure sera comble ! Et il faudra que nous le fassions voir !".

Et le Président de la C.E.S. rejoignit les préoccupations exprimées pendant le Congrès à maintes reprises en précisant à ce propos que pareille volonté "suppose une machinerie bien huilée qui puisse lancer des actions, organiser des manifestations et mobiliser l'opinion publique, exactement comme les organisations nationales. Et tout cela d'une manière telle que les travailleurs d'Europe se sentent concernés."

L'Europe, dit en conclusion le nouveau président de la C.E.S., devra se révéler aux yeux des travailleurs européens comme un instrument de renouvellement social et de relance économique et comme un bastion de la démocratie.

---

## ANNEXE I

---

### RESOLUTION GENERALE - Adoptée par le 3ème Congrès statutaire de la C.E.S. (Munich, 18 mai 1979)

En ce moment difficile - où la crise économique touche tous les travailleurs - la CES constate que dans beaucoup de pays européens, une grande lutte syndicale se développe, non seulement pour défendre l'emploi et le pouvoir d'achat des travailleurs mais surtout pour imposer aux gouvernements et au employeurs, une nouvelle politique économique garantissant le droit au travail et repoussant toute atteinte aux acquis sociaux et aux droits syndicaux obtenus à travers de dures luttes.

Sur la base du Programme d'action adopté par le Congrès, les priorités de la CES au cours des trois années à venir seront les suivantes :

#### 1. Planification du plein emploi

Le droit à un emploi sûr et librement choisi garantissant un épanouissement individuel et une entière participation à la vie sociale et politique est un droit humain fondamental. C'est pourquoi, la CES va continuer à faire pression auprès des gouvernements, des employeurs et des institutions européennes pour qu'ils fassent du plein emploi l'objectif premier de la politique économique et qu'ils discutent régulièrement avec le mouvement syndical des plans et programmes généraux mettant en oeuvre des mesures sélectives et générales et des directives pour les investissements, afin :

- de créer des emplois dans tous les secteurs de l'économie, tant publics que privés et tant dans le secteur de la production que dans celui des services liés aux besoins collectifs.
- de veiller à ce que le niveau général de la demande soit maintenu à des niveaux compatibles avec la lutte contre le chômage, en vue de réaliser le plein emploi.

- de renforcer les politiques de l'emploi pour développer les emplois spécialisés et améliorer les perspectives d'emploi,
- de faire en sorte que l'on développe également au niveau national et au niveau européen des politiques industrielles et régionales,
- d'assurer que ceux à qui la société ne procure pas de travail reçoivent au moins une compensation économique leur permettant de se maintenir à un niveau de vie raisonnable,

Le Congrès recommande que le Comité exécutif crée un comité permanent sur les questions économiques afin de préparer la contribution personnelle de la CES à la planification du plein emploi.

## 2. Réduction du temps de travail

La CES va chercher à utiliser un moyen ou une combinaison de moyens pour atteindre dans un futur proche une réduction de 10% du temps de travail, sans perte de salaire :

- par une réduction de la semaine de travail à 35 heures,
- par un allongement des vacances annuelles à 6 semaines,
- par l'octroi de la pension complète à 60 ans,
- par un allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans et l'extension des congés pour formation professionnelle et autre formation continue,

Sur des questions spécifiques, telles celles de l'introduction d'une 5ème équipe pour les travailleurs postés en continu, la CES agira en faveur de leur réalisation lors des discussions qui auront lieu dans le cadre des Communautés Européennes.

## 3. Défense et promotion du niveau de vie

Le mouvement syndical européen s'opposera aux atteintes portées aux salaires, aux appointements et aux acquis sociaux des travailleurs et veillera à améliorer le niveau de vie, en particulier celui de ceux qui sont le moins bien payés, et à réaliser une distribution plus juste des revenus et des richesses.

La CES récuse les moyens utilisés pour combattre l'inflation à partir d'une restriction généralisée de l'évolution des salaires.

#### 4. Démocratisation de l'économie

La CES oeuvrera pour s'assurer que les travailleurs et leurs représentants dans les entreprises aient un poids décisif à tous les niveaux de la vie économique, c'est à dire également dans toutes les entreprises, et puissent participer à la définition des objectifs et au contrôle de leur réalisation.

Toutes les sociétés, tant nationales que multinationales, doivent être responsables devant l'ensemble de la société dans laquelle elles opèrent, autant que devant les travailleurs qui travaillent pour elles.

La CES collaborera étroitement avec d'autres organisations syndicales internationales démocratiques, afin de faire introduire des règles internationales de conduite applicable aux sociétés multinationales.

La CES reconnaît que les voies pour atteindre la démocratisation de l'économie peuvent varier de pays à pays.

La CES soutiendra ses organisations affiliées dans leurs efforts visant à compléter les efforts entrepris dans leurs pays respectifs pour la démocratisation de l'économie.

#### 5. Amélioration des conditions de travail

La CES insiste pour que les travailleurs aient droit à un emploi qui permette l'épanouissement individuel et collectif et qui stimule la créativité.

Elle agira pour :

- la suppression des formes d'organisation de travail qui abaissent les hommes et les femmes au niveau de simples exécutants et portent atteinte à leur santé physique ou psychique,
- une utilisation des évolutions technologiques axée sur l'amélioration des conditions de travail,
- des procédures de prévention contre les risques industriels.

Enfin, la CES insiste sur le fait que la détermination des conditions de travail et leurs modifications sont en premier lieu de la compétence des travailleurs et des travailleuses eux-mêmes et de leurs organisations syndicales qui doivent pouvoir intervenir efficacement sur ces questions.

## 6. Réformes des politiques agricoles

La politique agricole devrait être revue et adaptée de manière à ce qu'elle bénéficie tant aux travailleurs, aux producteurs qu'aux consommateurs. Dans cette optique, la CES renouvelle sa demande pressante à la CEE de convoquer une conférence sur la réforme de la politique agricole commune, en vue de formuler une politique alimentaire commune dans la CEE.

Il faut entièrement tenir compte :

- du droit des travailleurs de l'agriculture à l'amélioration de leur condition d'emploi et de revenus et du fait qu'ils sont organisés au niveau européen,
- du droit des travailleurs en général d'avoir en tant que consommateurs, des produits alimentaires de bonne qualité à des prix raisonnables, et en tant que contribuables, du droit de ne pas avoir à supporter le coût de politiques de gaspillage,
- de la nécessité de promouvoir l'emploi dans les zones rurales et de réaliser un meilleur équilibre régional.

Il est donc nécessaire d'intégrer les politiques agricoles dans les politiques sociale et régionale afin de modifier les politiques de prix agricoles et d'améliorer les politiques de structures agricoles. La politique agricole commune de la CEE, plus particulièrement, devrait être réformée et adaptée pour qu'elle bénéficie tant aux travailleurs qu'aux producteurs agricoles, qu'aux consommateurs.

## 7. Politique énergétique globale

La CES demande la mise au point d'une politique à court, moyen et long terme.

Pour la CES, il est indispensable que la politique de l'énergie recouvre aussi bien les aspects liés à l'approvisionnement et au coût, ainsi que ceux relatifs à la sécurité et à la qualité de la vie, et qu'ils soient coordonnés au niveau européen. Il est nécessaire de bien mettre l'accent sur les économies et sur les sources d'énergie alternatives, qui doivent être davantage développées.

Cette politique globale devrait être débattue sous l'égide des institutions européennes entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

## 8. Des politiques régionales plus efficaces

La CES défendra avec insistance le point de vue qu'il est grand temps que l'on formule et que l'on impose à travers l'Europe des politiques plus concrètes qui contribuent effectivement à une élimination des disparités considérables qui subsistent entre les régions d'Europe.

La CES revendiquera dans la Communauté Européenne en particulier :

- un considérable accroissement des moyens financiers du Fonds Européen de Développement Régional,
- une coordination efficace des activités de tous les instruments financiers de la Communauté, qui soit focalisée sur les régions les plus pauvres,
- un élargissement de telles aides coordonnées aux régions qui présentent des phénomènes de crise de nature structurelle,
- une participation plus directe des travailleurs et de leurs syndicats à cette politique, par exemple au niveau du Comité de Politique Régionale ou au niveau du Conseil d'Administration de la Banque Européenne d'Investissements.

## 9. Fin des discriminations

La CES poursuivra des programmes d'action visant à assurer des droits égaux à tous les travailleurs et travailleuses de notre société. Notamment elle s'opposera à toute remise en cause du droit à l'emploi des femmes et agira pour une égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Elle veillera à ce que les jeunes ne soient pas condamnés à l'inactivité ou à accepter des emplois disqualifiés au terme de leur formation scolaire ou professionnelle.

Elle fera en sorte que les travailleurs migrants ne subissent pas en premier lieu les effets de la crise, notamment par renvois massifs et obtiennent des droits et garanties équivalents aux travailleurs nationaux. Ceci implique aussi le droit de vote aux élections politiques, locales du pays d'accueil après 5 ans de résidence.

La CES exigera des droits égaux également pour les handicapés.

#### 10. Une politique qui tienne compte des intérêts des consommateurs

Pour défendre les intérêts des consommateurs, la CES mettra l'accent sur la protection du pouvoir d'achat, l'introduction de systèmes de surveillance des prix, de nouvelles protections juridiques, au cas où les produits seraient dangereux ou inférieurs aux normes, l'amélioration qualitative des produits, des services et de la durabilité des produits, l'interdiction d'additifs dangereux, une meilleure information, le contrôle de la publicité mensongère et la réforme des structures de distribution et de production par une planification démocratique.

#### 11. Amélioration de la qualité de la vie

Il faut promouvoir la qualité de la vie des travailleurs et de leurs familles :

- en réduisant la pollution, en préservant les ressources rares,
- en améliorant l'habitat, la santé, l'enseignement, l'urbanisation et l'équilibre des villes et des régions et les services de transport ainsi que les équipements collectifs,
- en développant les possibilités de loisirs
- en assurant de manière générale une orientation de la politique économique et industrielle en harmonie avec les besoins sociaux prioritaires.

#### 12. Nouvel ordre économique et social international

La CES oeuvrera avec d'autres organisations syndicales internationales démocratiques à la promotion de la paix et du respect des droits de l'homme et des droits syndicaux partout dans le monde. Il faudrait, entre autres, développer le contenu des accords d'Helsinki, selon les trois directions y définies, dans un esprit de détente.

La CES se réjouit sincèrement du rétablissement de la démocratie politique en Grèce, en Espagne et au Portugal et elle soutient l'adhésion de ces pays à la Communauté. La CES agira pour que cette adhésion contribue à l'amélioration des conditions sociales et du système des relations industrielles dans ces pays. La CES exige néanmoins que les gouvernements des pays candidats prévoient la participation des interlocuteurs sociaux aux négociations d'adhésion, sans laquelle les intérêts légitimes des travailleurs de ces pays ne sauraient être pris en considération.

La CES oeuvrera, aux plans européen et national, à réaliser une politique de coopération pour un développement économique et social autonome des pays en voie de développement.

La CES fera pression sur la base des positions adoptées par le Congrès et le Comité exécutif pour la conclusion d'une nouvelle Convention de Lomé, basée sur des relations plus égales entre la CEE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

La Convention devrait plus particulièrement :

- promouvoir le respect des droits humains et syndicaux,
- associer les syndicats de la CEE et des ACP au fonctionnement de la Convention,
- prévoir une aide accrue pour les pays ACP,
- promouvoir un type de libéralisation commerciale qui soit bénéfique aux travailleurs et aux populations des deux groupes de pays et pas seulement aux grandes sociétés ou à l'élite qui détient le pouvoir.

### 13. Extension de l'influence syndicale et moyens d'action

Afin de réaliser ces objectifs, la CES va :

- organiser et coordonner des actions de pression et de lutte, y compris des mouvements de grève, avec ses affiliées pour infléchir les politiques des gouvernements et des employeurs tant au niveau national qu'eupéen,
- rechercher les modalités les plus adaptées pour permettre à l'ensemble de ses membres de participer plus directement à des actions convergentes sur des objectifs communs, en particulier et sans attendre pour la réduction de la durée du travail, par exemple en organisant de nouvelles journées d'action;
- chercher à développer, à rendre plus effectifs les contacts de la CES et agir auprès des institutions européennes (CEE, AELE, Conseil de l'Europe) des gouvernements et des employeurs et négocier des accords-cadre fixant les objectifs à atteindre,
- continuer à promouvoir la constitution des comités syndicaux et travailler étroitement avec eux et, s'il faut étendre l'action au-delà de l'Europe, avec les organisations syndicales internationales et démocratiques,
- reconsidérer rapidement les procédures internes à la CES pour faire en sorte que ce programme d'action soit poursuivie de la façon la plus efficiente possible.

AUTRES RESOLUTIONS ADOPTEES

---

RESOLUTION SUR LE CONSEIL DES MINISTRES DU 15 MAI 1979  
=====

Le Congrès de la CES a pris connaissance des résultats insultants pour les travailleurs et leurs organisations syndicales du Conseil des Ministres des Affaires Sociales, consacré à l'aménagement du temps de travail.

Le Congrès attendait du Conseil des Ministres une attitude positive ouvrant la voie à une négociation sérieuse sur la réduction du temps de travail.

Le Congrès constate que les conclusions du Conseil des Ministres qui invitent la Commission à poursuivre des études et analyses, sont en fait les positions du patronat européen.

Le Congrès dénonce fermement cette attitude négative du Conseil des Ministres et charge le comité exécutif de la CES d'organiser l'action des travailleurs en Europe pour contraindre le Conseil des Ministres à modifier sa position.

RESOLUTION POUR UNE MEILLEURE COOPERATION EN EUROPE

=====  
La CES a depuis toujours affirmé que les politiques nationales étaient insuffisantes pour régler les problèmes des travailleurs. En conséquence, elle a appuyé toutes les initiatives pour une meilleure coopération entre les Etats. De même, elle a mis tout en oeuvre pour que les institutions internationales prennent en charge les véritables problèmes et ne se contentent pas uniquement d'un rôle de constat. La situation actuelle confirme la justesse des positions de la CES et il est grand temps que ses appels réitérés pour une meilleure coopération en Europe rencontrent enfin un écho favorable de la part du patronat et des pouvoirs politiques.

Le Congrès de la CES confirme sa volonté de voir se dérouler rapidement une conférence tripartite sur l'emploi pour l'ensemble des pays de l'Europe de l'Ouest et lance un appel pressant au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour qu'il en fixe les dates après en avoir accepté le principe. Une telle conférence est indispensable pour le rétablissement du meilleur emploi, car cela suppose une coordination des politiques économiques et de l'emploi entre tous les pays de l'Europe.

Au-delà d'une telle conférence, il est indispensable que dans les domaines

- de la recherche du plein emploi,
- de la définition des objectifs et des politiques économiques,
- des questions monétaires,
- de l'harmonisation des statistiques,
- de la technologie et des politiques industrielles,
- de l'environnement,
- des problèmes de l'énergie et des transports,
- de la démocratisation de l'économie et notamment dans le domaine des sociétés multinationales,
- des problèmes sociaux, tels que la garantie des ressources, de la protection sociale, des conditions de travail,

une coopération réelle s'engage entre les Communautés Européennes et l'AELE.

Pour ce faire, il faut un système de consultation réciproque entre les institutions qui ont la capacité de prendre des décisions dans la phase préparatoire et avant que ces décisions n'interviennent.

Cette consultation doit se faire avec la participation des représentants des travailleurs.

A quelques jours de la réunion du Conseil des Ministres de l'AELE à Bodö, le Congrès de la CES demande que les responsables politiques de cette institution examinent sérieusement les propositions ci-dessus, en conformité d'ailleurs avec la déclaration du Sommet de Vienne.

Le Congrès de la CES encourage également la commission des Communautés Européennes à persévérer dans son approche pour que cette coopération avec l'AELE se concrétise rapidement.

RESOLUTION SUR LES ELECTIONS AU PARLEMENT EUROPEEN  
=====

Le Congrès de la CES, réuni à Munich la veille des élections au suffrage universel du Parlement Européen, lance un appel solennel aux travailleurs des 9 pays des Communautés Européennes pour qu'ils participent massivement à ce scrutin.

Pour la première fois, les populations voteront au même moment pour des parlementaires européens.

La CES a publié un programme revendicatif en vue de ces élections qui a été diffusé dans les pays des Communautés. Ce programme propose des solutions pour l'amélioration de la condition ouvrière en Europe. Il est donc d'un intérêt primordial pour les travailleurs que les représentants des peuples qui siégeront à ce Parlement prennent en charge et défendent les revendications légitimes de la classe ouvrière.

RESOLUTION : CONSEIL DE L'EUROPE  
=====

Le Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats,  
réuni à Munich,

- demande que les partenaires sociaux puissent obtenir un statut spécial qui leur permette de participer de plein droit aux travaux des comités inter-gouvernementaux qui traitent de problèmes essentiels concernant les travailleurs,
- estime que la création d'un comité consultatif tripartite ainsi que cela a été proposé dans la recommandation 806 de l'Assemblée Parlementaire est un moyen important pour une plus grande participation des organisations européennes de travailleurs et d'employeurs aux travaux du Conseil de l'Europe,
- propose que très rapidement les partenaires sociaux obtiennent au minimum, et en attendant qu'un règlement d'ensemble intervienne, le même statut que celui dont ils jouissent au Comité gouvernemental de contrôle de l'application de la Charte Sociale, dans tous les comités qui traitent des problèmes essentiels des travailleurs.

Concernant la Charte Sociale, le Congrès demande :

- que soit mise en place une procédure de révision des articles qui sont dépassés par l'actualité,
- que des partenaires sociaux soient associés plus étroitement aux mécanismes de contrôle et que les décisions finales ne soient plus de la seule compétence des représentants des gouvernements qui doivent appliquer les dispositions de la Charte et en même temps s'auto-contrôler,
- que soit prévue la possibilité d'ester aux personnes et aux groupes de personnes auxquelles les dispositions de la Charte ne sont pas appliquées dans les pays qui l'ont ratifiée.

RESOLUTION - CONVENTION DE STOCKHOLM

=====

Le Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats,  
réuni à Munich du 14 au 17 mai 1979,

- se basant sur l'article 2 de la Convention de Stockholm  
instituant l'Association Européenne de Libre Echange et  
qui stipule qu'elle doit

a) "favoriser dans la Zone et dans chaque Etat membre  
l'expansion soutenue de l'activité économique, le  
plein emploi, l'accroissement de la productivité  
ainsi que l'exploitation rationnelle des ressources,  
la stabilité financière et l'amélioration continue  
du niveau de vie",

- appuie les demandes des organisations syndicales  
représentées au sein du comité consultatif de l'AELE pour  
que les activités et les décisions de cette institution  
répondent à tous les objectifs fixés par la Convention  
de Stockholm,

- demande au Conseil des Ministres de l'AELE de prendre  
toutes initiatives qui permettent le rétablissement du  
plein emploi par une politique économique et sociale  
coordonnée.

RESOLUTION SUR LA SECURITE SOCIALE  
=====

L'augmentation et la stabilisation du chômage constituent un problème susceptible de mettre en danger l'ordre économique et social en Europe.

Les répercussions de la crise économique sur la sécurité sociale risquent également de remettre en question les niveaux actuels de protection sociale et de mettre sérieusement en danger l'équilibre financier des systèmes de sécurité sociale.

A un moment où la mobilité des travailleurs est une nécessité et une condition de progrès, les obstacles à une véritable garantie sociale se multiplient.

Il est inadmissible de concevoir un système de sécurité sociale qui soit uniquement le résultat de calculs de rentabilité et un système d'assistance. Au contraire, il doit représenter un instrument de sécurité en cas de besoin et de solidarité pour ceux qui n'exercent plus ou pas encore une activité professionnelle. Cette exigence de solidarité constitue l'objectif de notre action.

Les représentants des organisations syndicales estiment indispensable que le Bilan Social de la CEE et les instruments existant au sein de l'AELE puissent réellement contribuer à donner à la politique sociale les moyens d'analyse et d'action pour améliorer les conditions de vie et de santé des travailleurs.

Par conséquent, le congrès recommande au comité exécutif de créer un comité pour la sécurité sociale. Il agira en collaboration avec les autres comités existants à la CES et il développera les actions nécessaires pour une meilleure coopération entre les organisations syndicales, face à la réalisation progressive d'une politique sociale plus vigoureuse et au développement de la sécurité sociale.

RESOLUTION DU CONGRES DE LA CES

=====

Le Congrès de la CES qui s'est tenu à Munich du 14 au 18 mai 1979,

considère le Programme d'Action de la CES 1979-1982 comme une contribution importante à l'action commune syndicale pour l'amélioration de la situation des travailleurs dans la société et pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail,

constate que le Programme d'Action a mis à juste titre l'accent sur l'importance d'un bon enseignement général et professionnel pour tous, mais en particulier pour les jeunes, les femmes et les travailleurs migrants,

estime que la CES doit oeuvrer en faveur des intérêts matériels et immatériels des travailleurs et de leurs familles et s'occuper par conséquent de plus en plus de la politique de formation pour réaliser les objectifs fixés dans le Programme d'Action,

est d'avis qu'une politique commune de formation constitue une base nécessaire de départ pour une communauté accrue dans tous les domaines,

est convaincu qu'une politique de formation plus large, plus ouverte et tournée vers les problèmes communs de notre époque soutient dans leur travail les représentants syndicaux de tous les organes de consultation et de décision dans lesquels ils doivent représenter les intérêts des travailleurs,

charge en conséquence le comité exécutif de la CES de commencer à élaborer, au plus tard en 1980, un Programme CES de politique de formation, et de soumettre des propositions de stratégie syndicale, sur la base desquelles ce programme pourra être mené à bien,

en appelle d'urgence à toutes les confédérations syndicales affiliées pour qu'elles participent activement à la préparation et à la réalisation de ce programme de formation.

RESOLUTION SUR LA SALUBRITE DU RHIN  
=====

A l'occasion du Congrès de la CES en 1976 à Londres, une déclaration commune des confédérations syndicales des pays riverains du Rhin a été adoptée. Cette déclaration avait pour but de coordonner les interventions des confédérations syndicales nationales auprès de leur gouvernement pour l'élimination de la pollution du Rhin. En même temps, il avait été décidé de coordonner les actions dans ce domaine au sein de la CES.

En 1976 un traité sur les déversements de sel a été conclu au niveau international, mais ce traité n'a pas été mis en application du fait de l'absence de ratification par les parties signataires.

S'il est vrai que dans un certain nombre de pays riverains des solutions partielles sont à l'étude pour diminuer la pollution de ce fleuve, il ne reste pas moins vrai que globalement la pollution ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi le Congrès de la CES fait un nouvel appel aux gouvernements concernés pour que d'une part, le traité sur la pollution par le sel soit ratifié et qu'en même temps toutes les autres mesures indispensables pour la salubrité du Rhin soient décidées.

De plus, le Congrès mandate le secrétariat de la CES pour coordonner les actions syndicales des confédérations des pays concernés.

Il demande aussi que les Communautés Européennes agissent de tout leur poids pour que ce problème important trouve enfin une solution.

ANNEXE II

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS

Président : M. W. KOK  
Vice-Président : M. A. BERGERON  
M. P. CARNITI  
M. G. DEBUNNE  
M. L. MURRAY  
M. T. NIELSEN  
M. W. SPIT  
M. A. STROER  
M. H.O. VETTER

	<u>Membres</u>	<u>Membres Suppléants</u>
<u>Austria</u>		
OGB	M. A. STROER - V.P.	M. H. KLINGLER
<u>Belgium</u>		
FGTB CSC	M. G. DEBUNNE -V.P. M. J. HOUTHUYS	M. A. DELOURME M. R. D'HONDT
<u>Denmark</u>		
LO FTF	M. T. NIELSEN - V.P. Mme. K. STALLNECHT	M. K. CHRISTENSEN M. S.S. LARSEN
<u>Eire</u>		
ICTU	M. R. ROBERTS	M. D. LARKIN
<u>Finland</u>		
TVK SAK	M. M. KINNUNEN M. P. OIVIO	M. K.O. VIRTANEN M. I.M. ERICH
<u>France</u>		
CGT-FO CFDT	M. A. BERGERON (V.P.) M. E. MAIRE	M. A. LAVAL M. J. CHEREQUE
<u>Germany</u>		
DGB	M. H.O. VETTER - V.P. M. E. LODERER M. A. PFEIFFER	Mme. M. WEBER M. A. SCHMIDT M. K. SCHWAB

Grèce

GGOL M. N. PAPAGEORGIOU M. Ch. KARAKITSOS

Great Britain

TUC M. L. MURRAY -V.P. M. R. W. SUCKTON  
M. D. BASNETT M. T. PARRY  
M. JACKSON M. Lord ALLEN

Iceland

ASI M. B. JONSSON M. Gh. GARDARSSON

Italy

CGIL M. L. LAMA M. A. MARIANETTI  
CISL M. P. CARNITI - V.P. M. E. GABAGLIO  
UIL M. G. BENVENUTO M. L. RAVECCA

Luxembourg

CGT M. R. MEIS M. J. CASTEGNARO  
LCGB M. J. SPAUTZ M. M. GLESENER

Malta

GWU M. G. AGIUS M. V. ESPOSITO  
ou  
M. C. S. CONSIGLIO

Netherlands

NVV } M. W. KOK - P.  
NKV } M. W. SPIT -V.P. M. P. DAMMING  
CNV M. A. HORDIJK M. J. VANDERMEULEN

Norway

LO M. T. HALVORSEN M. L. HARALDSETH

Spain

UGT M. N. REDONDO M. M. SIMON  
STV M. J. M. LEUNDA M. A. ECHEVERRIA

Sweden

LO M. G. NILLSSON M. R. MOLIN  
TCO M. L. BODSTROM M. B. AXELSSON

Switzerland

SGB M. F. LEUTHY M. J. CLIVAZ  
CNG M. B. GRUBER  
SVEA M. J. ETTER

ANNEXE III

CONFEDERATIONS AFFILIEES A LA CES

Membres

Belgique

FGTB  
ABVV

M. G. DEBUNNE  
Secrétaire Général F.G.T.B.  
Rue Haute, 42  
1000 - BRUXELLES

TEL. 511.80.65/67

CSC  
ACV

M. J. HOUTHUYS  
Président de la C.S.C.  
Rue de la Loi, 121  
1040 - BRUXELLES

TEL. 735.60.50

Danemark

LO

Herr Th. NIELSEN  
Formann  
Landsorganisationen i Danmark  
Rosenørns Allé, 14  
DK - 1970 KØBENHAVN  
Danemark

TEL. 00/45/1/35.35.41

FTF

Mrs. K. STALLKNECHT  
Formann  
Fællesrådet for Danske  
Tjenestemands - og  
Funktionærorganisationer  
Vesterport  
Trommesalen 2a  
DK - KØBENHAVN V  
Danemark

TEL. 00/45/1/15.30.22

R.F. Allemagne

DGB

Herrn H.O. VETTER  
Vorsitzender des DGB  
am Kennedy-Damm  
D - 4000 DÜSSELDORF I  
Postfach 2601  
R.F.A.

TEL. 00/49/211/43011

CONFEDERATIONS AFFILIEES (suite 1)

Espagne

UGT M. A.G. DUARTE  
U.G.T. TEL. 34/1/445 25 66  
Joaquim Gargia Morato, 90  
E MADRID 3  
Espagne

STV - ELA M. J. M. LEUNDA  
Secrétaire Général adjoint STV  
Apartado Correos, 971 TEL. 34/4/345 95 91  
San SEBASTIAN 346 16 88  
Espagne

France

CGT - FO M. A. BERGERON  
Secrétaire Général  
CGT - Force Ouvrière TEL. 81539/2203  
198, Ave. du Maine 81539/7423  
F - 75 PARIS 14ème  
France

CFDT M. E. MAIRE  
Secrétaire Général CFDT  
26, rue de Montholon TEL. 81280/6243  
F - 75439 PARIS Cedex 09  
France

Grande-Bretagne

TUC Mr. L. MURRAY  
General Secretary  
Trade Union Congress  
Congress House TEL. 00/44/1/636/4030  
Great Russel Street  
GB - LONDON WC1B 3LS

Irlande

ICTU Mr. R. ROBERTS  
Irish Congress  
of Trade Unions TEL. 00/353/1/680641  
19, Raglan Road  
BALLSBRIDGE - DUBLIN 4

CONFEDERATIONS AFFILIEES (suite 2)

Islande

ASI                    Herr B. JONSSON  
Althydusemband Islands  
Laugavegi 18                    TEL. 904/19348  
P.O. Box 1406  
Isl - REYKJAVIK

Italie

CISL                    M. P. CARNITI  
Secrétaire Général CISL                    TEL. 00/396/867741  
21, Via Po  
I - 00198 ROMA

UIL                    M. G. BENVENUTO  
Secrétaire Général UIL                    TEL. 00/396/471531  
6, Via Lucullo  
I - 00187 ROMA

CGIL                    M. L. LAMA  
Secrétaire Général CGIL                    TEL. 00/396/841021  
25, Corso d'Italia  
I - ROMA

FEDERATION CGIL / CISL / UIL  
Via Sicilia, 66                    TEL. 00/396/480 156  
00 187 ROMA

Luxembourg

CGT - LUX                    M. R. MEIS  
Secrétaire Général CGT - Lux.  
Case Postale 2031                    TEL. 00/352/486948  
L - LUXEMBOURG (Gd - Duché)

LCGB                    M. J. SPAUTZ  
Président LCGB                    TEL. 00/352/489797  
Rue du Fort Bourbon, 13  
Boîte postale 1208  
L - LUXEMBOURG (Gd - Duché)

Pays-Bas

FNV                    De Heer W. KOK  
Voorzitter  
Plein '40-'45, 1                    TEL. 00/31/20/134626  
Postbus 8110  
NL - AMSTERDAM  
Nederland

CONFEDERATIONS AFFILIEES (suite 3)

NKV De Heer W.J.L. SPIT  
Voorzitter NKV  
Postbus 8003 - Plein 40/45, 1  
NL - AMSTERDAM  
Nederland

CNV De Heer A. HORDIJK  
Sekretaris Generaal CNV  
Postbus 2475 TEL. 00/31/30/941041  
Ravellaan, 1  
NL - UTRECHT  
Nederland

Norvège

LO Herr T. HALVORSEN  
Formann  
Landsorganisasjonen I Norge  
Youngsgata, 11 TEL. 00/47/2/206770  
N - OSLO  
Norvège

Suisse

SGB Herrn F. LEUTHY  
Schweizerischer Gewerkschaftsbund  
Monbijoustrasse, 61  
CH - 3007 BERN TEL. 00/41/31/455666  
Suisse

SVA Herrn H. ISLER  
Vorsitzender SVEA  
Höhenring, 29 TEL. 00/41/1/502340  
CH - ZURICH 8052  
Suisse

CNG M. G. CASSETTI  
Président du CNG  
Hopfenweg, 21 TEL. 00/41/31/452447  
CH - 3007 BERNE  
Suisse

Finlande (Suomi)

TVK Herr Kario VIRTANEN  
Asemamishonkatu, 4 TEL. 00/358/0/1551  
00520 - HELSINKI 52  
Finlande

CONFEDERATIONS AFFILIEES (suite 4)

SAK                    Herr PEKKE OIVIO  
                         Formann SAK                    TEL. 00/358/0/750296  
                         Box 53161  
                         FL - HELSINKI 53

Suède

LO                    Herr G. NILSSON  
                         Formann                    TEL. 00/46/8/228980  
                         Landsorganisationen i Sverige  
                         Barnhusgatan, 18  
                         S - 10553 STOCKHOLM

TCO                    Herr L. BODSTROM  
                         Formann                    TEL. 00/46/8/221760  
                         Tjänstemännens  
                         Centralorganisation  
                         Postbox 5252  
                         S - 10245 STOCKHOLM  
                         Sverige

Osterreich

OGB                    Herrn A. STROER  
                         Leitender Sekretär                    TEL. 00/43/222/633711  
                         Österreichischer  
                         Gewerkschaftsbund  
                         Postfach 155  
                         A - 1011 WIEN I  
                         Autriche

Malte

GWU                    M. G. AGIUS  
                         General Workers Union                    TEL. 904/ 21966  
                         Workers' memorial Building                    24451  
                         VALETTA  
                         Malte

Grèce

GGOL                    M. N. PAPAGEORGIU  
                         Président de la Confédération  
                         Rue 28ème Octobre, 69  
                         Athènes  
                         Grèce

ANNEXE IV

B I O G R A P H I E S

Le Président de La CES:

WIM KOK

PRESIDENT DE LA FEDERATION DES SYNDICATS NEERLANDAIS - FNVI

Wim KOK est né à Bergambacht (Zuid-Holland) le 29 septembre 1938. Après ses classes primaires et secondaires, il a étudié à l'Ecole Néerlandaise de Commerce International (NOIB) à Breukelen.

Après son service militaire, il a travaillé 9 mois dans une société commerciale.

En juillet 1969, il est entré comme assistant du Conseiller en affaires internationales du syndicat des travailleurs du bâtiment.

En 1965, il a été nommé Conseiller économique de ce syndicat, après avoir terminé des études d'économie auxquelles il consacrait ses temps libres. Il a été ensuite élu membre du Comité Exécutif du syndicat des travailleurs du bâtiment.

Le 28 août 1969, il a été élu membre du bureau exécutif de la Fédération Néerlandaise des Syndicats (NVV). A moins de 31 ans, il était ainsi l'un des plus jeunes membres de l'Exécutif que NVV ait jamais eus.

Le 20 septembre 1973, Wim KOK a commencé ses fonctions à FNV après avoir été élu à ce poste à FNV lors de l'assemblée fédérale de NVV en avril de la même année. Il succédait ainsi à Adri de Boon, qui avait assuré la présidence intérimaire après le départ de Harry ter Heide en octobre 1972.

Lors de la création de la Confédération Néerlandaise des Syndicats FNV, constituée par les principaux syndicats néerlandais NVV et NKV, Wim KOK a été élu premier président de FNV.

Depuis la création de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) en 1973, il est membre du Comité Exécutif de cette organisation.

Depuis octobre 1975, il est également membre du Comité Exécutif de La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL).

Wim KOK est marié et père de 3 enfants.

## MATHIAS HINTERSCHIED

### SECRETARE GENERAL DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS

Nationalité : Luxembourgeoise

Origines : Né le 26 janvier 1931 à Düdelange (Düdelingen). Fils d'une famille d'ouvriers.

Etat familial : Marié et père de trois enfants

Formation scolaire et professionnelle :  
- Ecole primaire à Düdelange  
- Athénée à Luxembourg  
- Apprentissage comme métallurgiste à l'usine ARBED et à l'école professionnelle de Esch-sur-Alzette  
- Ecole Supérieure du Travail

Profession : Jusqu'en 1958: Métallurgiste à l'usine ARBED de Düdelange.

### Activités syndicales et carrière

1946 : Entrée au L.A.V. (Luxemburger Arbeiter-Verband). Travaille dans le mouvement "Jeunesse" dès son entrée

1955 - 1959 : Membre du Comité de direction de secteur du L.A.V. à Dudelange

1956 - 1958 : Membre du Comité de direction de la mutuelle ARBED à Dudelange ainsi que de celui de l'Office d'Assurances pour Pensions de Vieillesse et d'Invalidité (Alters - und Invalidenversicherungsanstalt)

1958 - 1963 : Occupe les hautes fonctions de Secrétaire L.A.V. et s'occupe des questions de Jeunesse, de formation et d'information-

1963 - 1970 : Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail du Luxembourg (CGT)

1970 - 1976 : Président du Luxemburger Arbeiterverband (L.A.V.)

1970 - 1976 : Président de la Confédération Générale du Travail (CGT)

depuis 1965 : Membre du Comité Exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats Libres et par la suite de la Confédération Européenne des Syndicats

depuis 1970 : Membre du Comité de Direction du Conseil National des Syndicats

### Activités politiques

1947 : Membre du Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois (L.S.A.P.)

1963 - 1968 : Membre de la Direction du parti et Vice-Président du L.S.A.P.

### Activités Diverses

1966 - 1976 : Membre du Conseil Economique et Social

1964 - 1970 : Secrétaire Général de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (U.L.C. : Union de protection du Consommateur)

- : Membre de différentes commissions d'Etat: Office du Travail, Commission des Prix, Commission de l'Index, etc.

- : Membre du Conseil de Direction de différentes entreprises d'économie publique:

- a) Imprimerie coopérative et quotidien "Tageblatt"
- b) Banque coopérative U.L.C. (Administrateur délégué)
- c) Banque F.f.G. - Luxembourg
- d) Infraplan (Société de plans et de construction) : Président.

JON-IVAR NÅLSUND

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE LA CES

Jon-Ivar Nalsund a 36 ans. Il est conseiller économique permanent et Secrétaire du Groupement norvégien des métallurgistes.

Il est actuellement Secrétaire personnel et conseiller du Ministre des finances du gouvernement travailliste, Per Kleppe.

En tant que tel, il constitue l'un des nombreux représentants du mouvement syndical dans le gouvernement travailliste norvégien.

De 1968 à 1970, il a été Secrétaire International de la Jeunesse Socialiste Norvégienne. Il a ensuite travaillé peu de temps comme journaliste au journal norvégien "Arbeiderbladet".

Entre 1970 et 1973, il été professeur à l'école syndicale de LO-Norvège "Sørmarka" près de Oslo.

De 1973 à 1974, Jon-Ivar Nalsund a dirigé le Secrétariat du comité public créé en Norvège pour étudier et faire rapport sur les rapports de force dans ce pays.

De 1965 à 1973, il a été membre du Comité International du parti travailliste norvégien. Il a également fait partie du Conseil d'administration du C.E.N.Y.C. (Committee for European Youth Cooperation) à Bruxelles.

Jon-Ivar Nalsund parle, outre le norvégien, qui est sa langue maternelle, l'anglais et l'allemand de façon courante et il a une bonne base de français.

DARIO MARIOLI

SECRETAIRE

Dario MARIOLI, né Le 29 août 1928 à Talamona (Sondrio)  
résidant à Glärnischweg 37 8603 Hegnau (Suisse)

- Langues : italien - français - allemand
- octobre 1947 : émigré en Suisse en tant qu'électricien pour les travaux d'entretien et employé à la Maison Scotti Kuhn Co à Bâle
- novembre 1948 : employé à la Maison Oehler SA à Aarau en tant qu'électro-monteur
- août 1950 : incorporation militaire au X. CAR à Avellino et ensuite, détaché dans plusieurs régions avec le bataillon "Legnano"
- septembre 1951 : fin du service militaire
- octobre 1951 : reprise de l'emploi à la maison Oehler SA à Aarau en tant qu'électro-monteur
- janvier 1952 : activités le soir pour le syndicat des travailleurs de la métallurgie (FTMH) à Aarau avec pour tâches, l'organisation des travailleurs étrangers. Réunions d'information concernant les conventions collectives et collaboration au journal syndical "I diritti del Lavoro"
- mai 1955 : cours de spécialisation à la maison BBC à Baden
- août 1955 : employé à la maison Sprecher Schuh à Aarau
- mai 1957 : propagandiste syndical à plein temps à la FTMH à Berne; ensuite, détaché aux sections de Aarau et de Zurich.
- mai 1958 : secrétaire des travailleurs de la métallurgie à Aarau et responsable du journal "I diritti del Lavoro". Membre du comité central de la Fédération et responsable national de la propagande, de l'organisation des cadres des travailleurs étrangers, ensuite rédacteur de "l'avvenire dei lavoratori"
- janvier 1961 : employé à l'UIL-ITAL pour organiser en Europe le bureau syndical et d'assistance de l'organisation.

mars 1965 : organisation des activités culturelles et récréatives pour les travailleurs étrangers occupés à la coopérative Migros en Suisse et collaboration au journal "Le Pont"

octobre 1967 : coordinateur au niveau européen, pour la UIL-ITAL en ce qui concerne les problèmes syndicaux et la politique sociale.

Actuellement en service.

FRANCOIS STAEDELIN

SECRETAIRE

François STAEDELIN, né le 9 décembre 1928 - marié - 2 enfants.

Profession : contrôleur des PTT

Actuellement : permanent syndical CFDT

Responsabilités syndicales:

- secrétaire de l'Union départementale CFDT Haut-Rhin
- responsable des problèmes économiques de la région Alsace
- membre de la commission internationale de la CFDT
- ancien président de la fédération CFDT des PTT
- membre du bureau national CFDT
- président du Conseil professionnel PTT Eurofedop.

Etudes : titulaire baccalauréat

Langues : français, allemand (écrit et parlé), notions d'anglais.

ROBERT PETER COLDRICK

SECRETAIRE

Robert Peter COLDRICK, né le 29 décembre 1944 à Billings, Nr. Wigan Lancashire (Angleterre)

- Nationalité : Britannique
- Etat civil : célibataire
- Etudes et formation :
- 1962 - 1965 : London School of Economics (London University)  
A étudié les affaires économiques et internationales. Titulaire d'une licence économique
- Carrière :
- mars 1966 à novembre 1966 : Attaché au département des recherches du Ministère des Affaires étrangères. En tant qu'assistant temporaire, études sur les pays suivants: Inde, Pakistan, Ceylan et Népal
- novembre 1966 à février 1972 : Attaché au département économique du TUC.  
A été recruté par M. Len Murray, Chef de Service de ce département. Travaux divers sur les questions européennes et en particulier élaboration d'une partie du rapport du TUC en 1967. Travaux divers dans plusieurs départements notamment transports, agriculture et politique des revenus et conventions collectives et notamment à des questions d'ordre économique et général. En 1969 M. COLDRICK a repris son travail sur les questions européennes et a été responsable pour les rapports sur le TUC et sur la Grande Bretagne ainsi que sur la Communauté.
- En 1970, le TUC l'a détaché au parti travailliste britannique pendant 3 semaines pour collaborer à la campagne électorale. Pendant son stage au TUC, il a enseigné à l'école du TUC et participé en tant que formateur à des week-ends et à des cours du soir.
- février 1972 à 1976 : CISL  
A été nommé Secrétaire au département économique et social en 73 et a eu des responsabilités dans

Le domaine de la politique générale, des politiques économiques de la CISL. En tant que Secrétaire du groupe de travail des questions monétaires et du commerce international, il a été responsable de la préparation du rapport du 11ème Congrès Mondial (Mexico, 17 au 25 octobre 75) sur la sécurité économique et la justice sociale. A prononcé des discours devant les institutions intergouvernementales et préparé des documents pour les instances de la CISL.

Secrétaire fondateur en avril 1973 et membre du British Labour groupe de Bruxelles, dont les membres font partie du parti Travailliste britannique.

WALTER BRAUN

SECRETAIRE

Lieu et date de naissance : Schweningen (Baden-Württemberg)  
Le 11 août 1916

Etudes, faites, emplois occupés, fonctions assumées:

- de 1922 à 1932 : études primaires et moyennes
- de 1932 à 1937 : employé commercial
- de 1937 à septembre 1947 : armée et captivité en Russie
- de 1948 à 1952 : employé
- de 1952 à 1957 : Secrétaire d'une régionale du Syndicat de l'Alimentation
- de 1957 à 1967 : chargé des problèmes économiques détaillés ci-après, auprès du Syndicat de l'Alimentation à Hambourg :
  - \* statistiques industrielles et économiques
  - \* cogestion
  - \* analyse des bilans
  - \* questions de la CEE
- depuis 1967 :
  - Secrétaire au Secrétariat syndical européen
  - Secrétaire auprès de la CESL
  - Secrétaire auprès de la Confédération européenne des syndicats

En outre :

- depuis 1958 : collaborateur au W.W.I.
- depuis 1962 : membre du Bureau des Syndicats de l'Alimentation, du Tabac et de l'Industrie Hôtelière dans la CEE  
membre des comités consultatifs viande porcine, et fruits et légumes
- depuis 1932 : membre du S.P.D.
- depuis 1948 : membre du syndicat

Bonnes notions d'anglais et de français.